

# INSTITUT SUPERIEUR DE FINANCES ET DE FISCALITE DE SOUSSE

1<sup>ère</sup> ANNEE LICENCE APPLIQUEE EN GESTION

Année universitaire  
2010-2011

Cours : Hatem FATHALLAH

## T.D. N° 5 LES ACHATS & LES VENTES

*Thèmes de la séance :*

- *Les achats et les ventes*
- *Remise, Rabais, Ristourne*
- *Les emballages*

### **Exercice 1 :**

Une facture est établie le 09-09 pour un montant brut de 200 000 DT (HTVA 18 %) ; une remise (ou rabais) de 40 % est accordée, ainsi qu'un escompte de 2 % en cas de paiement dans la huitaine ; les frais de transport de la marchandise se montent à 3 200 DT HTVA.

- établir la facture ;
- faire la comptabilité du vendeur, pour la vente et réception du paiement immédiat par chèque bancaire ;
- faire la comptabilité de l'acheteur, pour l'achat et le paiement par chèque bancaire, supposant qu'il s'agisse de marchandises à revendre, avec paiement dès réception de la facture ;
- faire la comptabilité de l'acheteur, pour achat et paiement par virement bancaire, supposant qu'il s'agisse de l'acquisition d'un immobilisé et que le paiement ne se fasse pas dans les délais ;

### **Exercice 2 :**

Un industriel procède aux opérations suivantes payées au comptant par chèque :

- 1) Achat de matières premières 50.000 D
- 2) Achat de fournitures consommables 40.000 D
- 3) Achat d'emballages 20.000 D
- 4) Achat de fournitures de bureau (non stockés) 2.000 D
- 5) Achat vêtements de travail (non stockés) 3.000 D

Les 3 premiers types d'achat sont gérés en stocks et sont tenus selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les montants sont exprimés hors TVA 18%.

Les fournisseurs accordent une remise de 5% et un escompte de 2% pour paiement au comptant.

**Travail à faire :** Comptabiliser ces différentes opérations dans le journal de l'industriel.

### **Exercice 3 :**

Comptabiliser au journal les opérations suivantes selon les deux méthodes de comptabilisation des frais accessoires sur achats (chez un assujetti) et selon les deux méthodes de comptabilisation des stocks.

**1- Importation marchandises :**

a) Valeur en douanes 100.000 D

- Droit de douanes 30.000 D

- TVA 18%

b) Transit

- Frais de stationnement au port 500 D

- Frais de transport international 300 D

- Honoraires transitaire 500 D

- TVA (500 x 18%) 90 D

Total 1 390 D

**2- Payé par chèque le transitaire avec un escompte obtenu sur ces honoraires de 2%.**

**3- Achat marchandises aux conditions suivantes :**

a) Valeur H TVA 300 000 D

TVA 18%

b) Port H TVA 3 000 D

TVA 10%

c) Commission sur achat H TVA 15.000 D

TVA 18%

d) Assurance transport 1.000 D

**4- Achat marchandises auprès d'un non assujetti**

Montant 15.000 D

Transport 300 D

Total 15.300

### **Exercice 4 :**

L'entreprise commerciale Beta (assujettie à la TVA) réalise les opérations suivantes :

**Le 1er juin 1998 :** Reçu facture d'achat de marchandises n° 8, TVA comprise 18% (fournisseur B). 59.000 D

**Le 2 juin 1998 :** Reçu facture électricité, TVA comprise 10%. 990 D

**Le 3 juin 1998 :** Payé par banque le fournisseur B moyennant un escompte de 2%.

**Le 4 juin 1998 :** Vendu la marchandise achetée auprès du fournisseur B au client C. Montant encaissé en espèces net d'escompte 2% (TVA 18%). 80.948 D

**Le 10 juin 1998 :** Accordé un rabais de 10% calculé sur le montant net d'escompte au client C.

L'avoir commercial A4 est remboursé par chèque le jour même.

**Le 11 juin 1998 :** Reçu facture d'achat de marchandises du fournisseur B payée le jour même par chèque : Montant hors TVA : 60.000 D / Escompte 2% / Remise 5% / TVA 18%.

**Travail à faire :** En sachant que :

1) Tous les achats stockables sont tenus selon la méthode de l'inventaire permanent, passez les différentes écritures chez l'entreprise Beta.

2) Comptabiliser dans le journal de l'entreprise B les opérations réalisées avec l'entreprise Beta (l'entreprise B a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent).

- 3) Comptabiliser dans le journal du client C les opérations réalisées avec l'entreprise Beta (inventaire permanent).
- 4) Etablir puis comparer le compte fournisseur B chez l'entreprise Beta et le compte Beta chez l'entreprise B.
- 5) Etablir puis comparer le compte client C chez Beta et le compte Beta chez l'entreprise C.

### **Exercice 5 :**

L'entreprise Choblet est une entreprise de production et de distribution de vin dans la région de Grombalia. Dans le cadre de son activité, elle a réalisé diverses opérations soumises à la TVA au taux de 18% pendant le mois de septembre.

- 4 septembre : achat de cartons à la société Papyrus. Cette catégorie d'article ne fait pas l'objet d'un suivi des stocks.
  - o 50 lots de 100 cartons : prix unitaire du lot 15,60 DT.
  - o L'entreprise Papyrus accorde à son client une remise commerciale de 2%.
- 10 septembre : acquisition d'une citerne de stockage d'un montant HT de 3 800,00 DT au fournisseur allemand Muller.
- 12 septembre : achat de 10 000 bouteilles en verre auprès du fournisseur Saint-Goblain au prix unitaire de 0,43 DT. Les bouteilles sont destinées à être vendues et font l'objet d'un suivi des stocks. En cas de règlement sous huitaine, le fournisseur accorde une réduction financière de 1 %.
- 14 septembre : achat de 60 palettes non identifiables destinées à être consignées aux clients. Le prix d'achat unitaire est de 30 DT. Le fournisseur « Embaltout » accorde une remise de 3 % et un escompte financier de 2% pour règlement au comptant. Paiement par chèque bancaire ce jour.
- 18 septembre : achat de 15 barriques en chêne destinées à être consignées aux clients. Le prix d'achat unitaire HT est de 700 DT. Les barriques sont numérotées.
- 19 septembre. : Paiement au fournisseur Saint-Goblain.

**TAF : 1 – Complétez le tableau de classification des emballages dans l'annexe 1.**

**2 – Comptabilisez les opérations dans le journal de l'entreprise Choblet.**

### **Annexe1**

<u>Date</u>	<u>Nature de l'emballage</u>	<u>Classification</u>	<u>N° du PCG</u>	<u>Libellé</u>
4/09	Cartons	Emballages perdus	606	Achats non stockés de fournitures

### **Exercice 6 :**

L'entreprise « Agrofresh » est une société dont l'activité consiste à emballer et à distribuer des produits agricoles de ses adhérents. On rappelle que les produits de première nécessité sont imposés au taux réduit de 6 %. Les emballages sont consignés pour un montant HT.

Dans le mois de novembre 2011, la société a réalisé les opérations suivantes :

- 3 novembre : vente de 3 tonnes de tomates au client espagnol Sanchez. Les tomates sont conditionnées dans des cagettes de 2 kilogrammes. Le prix unitaire

HT de la cagette est de 2,80 DT. La livraison est assurée par la société qui facture la prestation pour un montant de 900 DT HT. Pour effectuer la livraison, la société consigne 30 palettes à 20 DT l'unité.

- 8 novembre : achat auprès du fabricant « Embaltout » de 10 000 cagettes au prix unitaire HT de 0,30 DT et de 400 palettes au prix unitaire de 15 DT HT. Des accords commerciaux prévoient une réduction commerciale de 5 % et un escompte financier de 1 %. Les cagettes sont des emballages non récupérables et les palettes seront consignées aux clients. Les palettes ne sont pas identifiables et leur durée n'excède pas l'année.
- 10 novembre : La société adresse un chèque à l'entreprise « Embaltout » pour solde de la facture du 8 novembre.
- 12 novembre : vente de 3000 kilogrammes de choux fleurs au client « Marché Bio » de Paris. Le prix de vente unitaire est de 0,45 DT HT et les frais de transport forfaitaire sont de 180 DT HT. Les marchandises sont livrées dans des cagettes non récupérables et sur des palettes consignées au prix de 15 DT. Pour cette livraison, 12 palettes sont consignées.
- 13 novembre : retour de 26 palettes consignées au client Sanchez. 20 sont reprises au prix de consignation, les 6 autres étant reprises pour un prix unitaire de 16,00 DT.HT
- 18 novembre : achat au fournisseur belge Vandermoor de 4 tonnes de pommes de terre « qualité primeur ». Le prix d'achat est de 0,28 DT HT le kilogramme. Le fournisseur nous accorde une réduction commerciale de 3 %. Par ailleurs, 50 palettes sont facturées pour un montant unitaire de 18 DT HT.
- 23 novembre : reçu du client « Marché Bio » 7 palettes, reprises au prix de consignation.
- 24 novembre : nous restituons 40 palettes à notre fournisseur Belge. Certaines palettes étant détériorées, il a été convenu que 9 d'entre elles seraient reprises pour un montant de 12 DT HT. Enfin, les autres palettes ont été cassées lors du déchargement.
- 30 novembre : le client Sanchez n'ayant toujours pas restitué quelques palettes, celles-ci sont considérées comme vendues. Nous lui adressons la facture correspondante.
- 30 novembre : le client « Marché Bio » n'ayant toujours pas restitué quelques palettes, celles-ci sont considérées comme vendues. Nous lui adressons la facture correspondante.
- 3 décembre : réception du chèque du client Sanchez pour solde des opérations de novembre.
- 6 décembre : La société adresse un chèque à l'entreprise belge pour solde des opérations de novembre.

**TAF : Enregistrer les opérations dans la comptabilité de la société « Agrofresh».**